

Communiqué de presse 

Strasbourg, le 28 mai 2015.



Signature de deux conventions d'application : La Région adapte son dispositif de formation dans les secteurs du BTP et de l'hôtellerie-restauration

Martine Calderoli-Lotz, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Alsace, Présidente de la Commission « Formation professionnelle continue », **Jacques Garau**, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE), représentant le Préfet de Région, **Emmanuel Percq**, Chef du Service Académique de l'Information et de l'Oriente (CSAIO), représentant le Recteur de l'Académie de Strasbourg, **Dominique Meyer**, Directeur Régional Adjoint de Pôle emploi Alsace, **Antoine Malezieux**, Délégué Régional Lorraine et Alsace de l'AGEFIPH, avec neuf partenaires spécifiques (cf. annexe), ont signé ce jeudi 28 mai 2015 à la Maison de la Région, **deux conventions d'application pour le pilotage de l'offre de formation professionnelle dans deux secteurs : le BTP et l'hôtellerie-restauration.**

- **Les conventions d'application : améliorer la mise en œuvre des contrats d'objectifs en matière de formation professionnelle**

Deux secteurs ont été ciblés en priorité par ces conventions d'application : le BTP et l'hôtellerie-restauration.

Le secteur du BTP représente en Alsace 55 375 actifs (dont 44 438 salariés) travaillant dans l'un des 9 600 établissements et plus de 15 000 personnes formées en 2012 (formation initiale et formation continue).

Par ailleurs, **le secteur de l'hôtellerie-restauration** représente en Alsace 27 200 actifs, (dont 22 500 salariés) travaillant dans l'un des 5 000 établissements et plus de 8 300 personnes formées en 2012 (formation initiale et formation continue).

Proposant des **actions concrètes pour les deux prochaines années**, ces conventions d'application constituent des « feuilles de route » précises permettant de **mieux piloter l'offre de formation par voies** (formation scolaire, continue, par apprentissage) et par **niveaux** (CAP, BTS, Bac,...).



La Région Alsace, partenaire de la marque Alsace -  www.marque-alsace.fr

Communiqué de presse [®]

Fruits de la concertation entre les acteurs de la formation professionnelle et les représentants des employeurs, **l'innovation réside dans l'engagement précis et connu de chaque acteur dans l'effort global de formation.** S'ajoute à cet impératif de rationalisation l'objectif de parvenir à articuler la formation initiale et la formation continue afin de permettre *in fine* à chaque Alsacien d'avoir accès à une formation de qualité.

➤ **Six priorités** ont été définies dans le cadre de la convention d'application pour le pilotage de l'offre de formation pour le **secteur du BTP** :

1. **moderniser et adapter** l'offre de formation technologique et professionnelle aux enjeux des lois « Grenelle » en faisant vivre le Campus des métiers et des qualifications (labellisation donnée par le Ministère de l'Éducation Nationale, du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, par le Ministère de l'Économie et par le Ministère de l'Industrie et du Numérique) par exemple,
2. **aménager** la carte de formation initiale par niveaux et par filières,
3. **adapter** l'offre structurelle de formation continue pour les demandeurs d'emploi aux réalités de l'activité et répondre aux besoins des employeurs,
4. **renforcer** le lien entre les demandeurs d'emploi à l'issue de leur formation et les opportunités d'emploi,
5. **sécuriser** les parcours (taux d'insertion visé à l'issue des formations : 70 %),
6. **renforcer** les compétences des entreprises alsaciennes en matière d'efficacité énergétique et de rénovation performante.



© STADLER/ Région Alsace

➤ **Six priorités** ont été également définies pour le pilotage de l'offre de formation pour le **secteur de l'hôtellerie-restauration** :

1. **affiner le suivi** de l'insertion professionnelle et des parcours des premières promotions de lycéens diplômés d'un baccalauréat professionnel « 3 ans » au moyen d'une « enquête devenir »,
2. **optimiser** les places d'apprentissage pour maintenir l'offre de formation professionnelle par apprentissage,
3. **adapter** les missions du développeur de l'apprentissage aux spécificités du secteur,
4. **répondre** aux évolutions des besoins par une offre de formation concertée, réactive et souple,
5. **sécuriser** les parcours (taux d'insertion visé à l'issue des formations : 70 %),
6. **renforcer** le lien entre les demandeurs d'emploi à l'issue de leur formation et les opportunités d'emploi.



© STADLER/ Région Alsace

Les conventions d'application pour le pilotage de l'offre de formation professionnelle s'inscrivent dans le cadre de **la loi du 5 mars 2014** qui a renforcé la compétence de la Région en matière de pilotage de la formation professionnelle. **La Région coordonnera les travaux tout au long de la période de mise en œuvre de ces conventions.**

Communiqué de presse

- **Que sont les contrats d'objectifs ?**

Les contrats d'objectifs permettent de déterminer, par secteurs d'activités, l'ensemble des priorités et actions de manière concertée entre la **Région**, les **branches professionnelles** et l'**Etat** dans **l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie**. Seize secteurs sont concernés par une démarche de contrats d'objectifs en Alsace. Ils s'appliquent à des secteurs aussi variés que le transport, la mécanique et la métallurgie, l'agriculture, le paysage, le BTP, l'hôtellerie-restauration... Mutualiser les ressources et les moyens en matière de formation, favoriser l'égalité des chances, optimiser l'insertion professionnelle ou rationaliser les dispositifs sont des exemples d'actions qui figurent dans ces contrats.

En annexe :

- Liste des signataires « spécifiques » des deux conventions d'application
- convention d'application pour le pilotage de l'offre de formation (hôtellerie-restauration)
- convention d'application pour le pilotage de l'offre de formation (BTP)

Contacts presse :

- **Région Alsace** : Gaëlle Tortil – 03 88 15 69 84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu
- **Préfecture de la Région Alsace** : Viviane Chevallier – 03 88 21 68 77 – viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr
- **Rectorat de l'Académie de Strasbourg** : Daniela Vom Scheidt – 03 88 23 38 48 – ce.communication@ac-strasbourg.fr